

POUVOIR DE VENTE de H'amets Pessah 2020 ou 5780

Si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bédika ou si vous passez Pessa'h dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France : **COCHEZ ICI**

LE POUVOIR DEVRA ETRE REMIS A L'ACIT (2 PLACE RIQUET - 31000 TOULOUSE)
AU PLUS TARD LE MARDI 7 AVRIL 2020 AVANT 14H00

POUVOIR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Tél :

Email :

donne par la présente, mandat à **M. le Rabbin Doron NAÏM**, pour vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout levain (= 'hamets) qui se trouve dans ma maison et/ou mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre sis à (localité, rue, N°, en lettres MAJUSCULES) :
(Adresse)

ainsi que dans (*)
.....
.....
.....

et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du 'hamets les lieux (**) où se trouve entreposé le 'hamets de n'importe quelle substance. Je donne à M. le Rabbin Doron NAÏM tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il le jugera à propos.

Je déclare sur l'honneur, nul et non avenu, tout acte de nature à annuler ce mandat et en outre, m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

Je cède à M. le Rabbin Doron NAÏM le produit de la location des locaux et de la vente du 'hamets.

Fait à Toulouse, le

Signature :

(*) *Autres locaux sis à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire, etc.).*

(**) *Si vous ne louez pas l'ensemble des locaux ci-dessus mentionnés, afin d'en conserver l'usage à Pessa'h, indiquez ci-après les principaux endroits où sera regroupé le 'hamets :*
.....
.....
.....

Ce pouvoir peut éventuellement être envoyé au plus tard le **Mardi 7 avril 2020 avant 14h00**,
par fax au 05 62 73 46 47 ou par email à rabbinat@acit31.com ou acit@acit31.com
(Précisez en objet de mail : *Procuration ou Pouvoir de vente de Pessah*)

NOTA

Ce pouvoir peut être remis sans aucun inconvénient plusieurs semaines avant la prise d'effet de la vente et avant même que le 'hamets soit entreposé dans les locaux ci-dessus désignés.

Ainsi le 'hamets pourra encore être entreposé dans les locaux à louer jusqu'au **mercredi 8 avril 2020 à 11h10**.

A moins que vous ayez coché le pouvoir ci-dessus, auquel cas l'heure limite pour l'entrepôt du 'hamets sera **mardi 7 avril 2020 à 14h00**. Il est fortement déconseillé de l'envoyer par la poste : le Rabbinat décline toute responsabilité pour les pouvoirs qui lui seraient parvenus trop tard.

A remettre à l'ACIT : 2 Place Riquet 31000 TOULOUSE
au plus tard le mardi 7 avril 2020, avant 14h00.

Pouvoir de vente téléchargeable directement sur internet à l'adresse www.edjt.org ou www.acit31.com